

MAIRIE DE
BAGNOLET



Appel à candidatures

Offre de restauration alternative du 115 rue Robespierre

Dans le cadre de la valorisation d'un élément de son patrimoine industriel (l'Huilerie Monin et Brunner, 1880), la Ville de Bagnolet construit un projet multipartenarial dont l'ambition est de capitaliser les savoir-faire collectifs, de conjuguer les visions, de mobiliser les énergies et de réunir les moyens pour bâtir un lieu novateur intégrant l'ensemble des valeurs du développement durable. Ce nouveau lieu se donne l'objectif de répondre aux attentes et aux besoins des Bagnoletais dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture urbaine (espace de permaculture de 800m²), de la formation (école-hôtel Solar en partenariat avec le GRETA), de la consommation responsable et de l'économie sociale et solidaire (restaurant associatif ou entreprise d'insertion et atelier de réemploi), et de la création culturelle et artistique.

Afin de s'assurer d'une gestion intégrée et efficace du lieu, il sera défini conjointement entre la municipalité et l'ensemble des acteurs associatifs et professionnels, qui feront vivre le 115 Robespierre, les modalités de gouvernance du site.

Article 1 - L'OBJET

Dans le cadre de ce projet de rénovation de patrimoine industriel d'innovation urbaine, une offre de restauration devra être proposée, elle devra être viable économiquement et s'intégrer au projet global du 115 Robespierre.

La superficie des locaux de plus de 300m² permettra d'accueillir un espace de restauration modulable.

En dehors des heures de repas il est envisageable de transformer une partie du restaurant en espace de co-working. Plus qu'un espace de travail partagé, il permettrait de favoriser l'économie collaborative via la création d'un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture.

Article 2 - NATURE DU PROJET

La nature de l'offre de restauration même si elle se doit d'être innovante et économiquement viable n'est pas figée, en plus de s'inspirer des principes de l'économie sociale et solidaire cette offre devra proposer :

- une cuisine à un prix abordable et accessible au plus grand nombre
- une cuisine élaborée avec des produits frais et de saison
- une cuisine basée sur une production locale (utilisation en partie de la production de la ferme urbaine) et/ou issue de l'agriculture biologique
- une cuisine s'appuyant éventuellement sur le principe du « freeganisme » (utilisation d'inventus de plateforme de distribution ou de marché)

Par ailleurs le candidat retenu qu'il soit un restaurateur classique, une entreprise d'insertion ou association devra pouvoir s'inscrire dans la dynamique du projet global du 115 Robespierre en :

- développant un partenariat avec l'école-hôtel Solar pour le temps du petit-déjeuner pour les clients de l'hôtel ;
- en articulant son projet et sa programmation avec la vie associative, culturelle et artisanale voulue dans ce lieu.

Les locaux sont loués vide, le candidat lauréat aura la charge d'équiper entièrement le restaurant. Il reviendra également au candidat d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des licences indispensables à son activité.

Article 3 – CONDITIONS D'ACCES DES PORTEURS DE PROJET

Les structures éligibles pourront être :

- une restaurateur classique avec une expérience dans la restauration (cuisine, service, gestion des stocks, suivi comptable, respect des normes d'hygiènes) ;
- une association loi « 1901 » dont l'activité de restauration n'est pas lucrative, et capable de proposer des produits qui ne sont pas disponibles auprès d'entreprises lucratives (ou le sont de façon non satisfaisante). Il s'agit de toucher un public qui ne peut normalement pas obtenir ce service, proposer des prix inférieurs à ceux du marché, ne pas faire de publicité ;
- une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui remplit une mission d'insertion par l'activité économique et permet de créer du lien social pour des personnes isolées, en difficulté économique et/ou sociale, tout en leur proposant une formation avec un accompagnement socio-éducatif.

Article 4 – ACCES AUX LOCAUX

Bail commercial ou convention de mise à disposition selon nature du candidat retenu.

ARTICLE 5 – DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier doit être composé des éléments suivants :

- Un court descriptif de l'activité du porteur de projet et des partenaires avec lesquels le porteur de projet est en contact (structures d'aide à la création d'entreprises, structures relevant de l'ESS, autres...), réflexion du candidat sur la prise en compte des autres projets ;

- Les documents attestant de sa domiciliation, sa raison sociale et une attestation sur l'honneur justifiant de sa situation au plan fiscal et social ;

- Une note présentant le projet de restauration : Réflexion au niveau de la politique commerciale envisagée (carte des prix, saisonnalité des menus...), animations prévues, connaissance des fournisseurs locaux, moyens humains (équipe déjà constituée, sinon réflexion sur le recrutement prévu) ;

- Une estimation budgétaire prévisionnelle détaillée indiquant le coût du projet et le plan de financement ;

ARTICLE 6 – SELECTION DES CANDIDATURES

Tous les dossiers jugés recevables seront examinés par un comité de sélection composé d'élus de la Ville et de représentants des services municipaux. Ce comité pourra, éventuellement, auditionner les candidats.

ARTICLE 7 – CALENDRIER

Cet appel à candidatures est mis en œuvre pour la première phase du projet de co-construction et lancement du projet (2017-2019).

ARTICLE 8 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de la direction de l'Environnement de la Ville de Bagnolet.

ARTICLE 10 – DROITS D'UTILISATION LIES A LA PUBLICATION DES RESULTATS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à candidatures, et liées à l'attribution des financements, seront traitées conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978 (CNIL).

Tous les candidats disposeront en application de la loi précitée d'un droit d'accès et de rectifications aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification à ces informations doit être envoyée à l'adresse suivante : Mairie de Bagnolet - Place Salvador Allende - 93170 Bagnolet.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 janvier 2017 à minuit

**Mairie de Bagnolet
Direction de l'Environnement
Place Salvador Allende
BP 35
93170 Bagnolet**

